Bulletin municipal

Orcier - août 2015

L'édito du Maire

Intempéries ou canicule l'action communale est toujours bien présente.

Lors des fortes pluies et des orages violents aux mois de mai et juin l'équipe municipale n'a pas compté sa peine pour être présente sur le terrain afin de s'assurer de la sécurité des personnes de notre village et de leurs biens. Suite à ces épisodes pluvieux, des 1ères mesures urgentes ont été prises. Elles seront suivies de travaux plus importants dans les mois à venir pour limiter au mieux les dégâts que pourraient causer les cours d' eau en période d'intenses précipitations.

En juillet sont arrivées les fortes chaleurs et si l'été est une saison propice à la découverte d'autres lieux, d'autres cultures c'est aussi la période dorée des festivités, des retrouvailles en famille, entre amis lors de soirées qui se prolongent…

Les bruits de voisinage sont ainsi beaucoup plus présents, puisque nous vivons à l'extérieur ou dans des maisons très « ouvertes ». Ces bruits, qui entraînent une gêne quelquefois importante pour le voisinage sont souvent occasionnés par des soirées bruyantes chez l'un ou l'autre. Prévenez-vous ou pour le moins excusez-vous… ! Ils peuvent être également ceux des travaux qui n'en finissent pas pour celui qui les subit, là aussi le savoir vivre ensemble est de mise.

Mais ces bruits peuvent être plus « naturels » comme ceux des cloches : du clocher, de nos vaches ou encore le chant de nos coqs. Ceux-là font partie de la richesse de notre

patrimoine culturel et contribuent à l'authenticité de notre village.
J'en appelle au respect et à la tolérance réciproque sachant que le bon voisinage est une condition nécessaire à une bonne qualité de vie.
Nous sommes bien d'accord pour faire ensemble respecter la loi et vos élus le font, mais efforçons nous aussi de dialoguer toutes les fois où cela est possible, je dis bien efforçons nous car ce serait une victoire dérisoire que d'envenimer les choses pour des évènements qui apparaissent souvent bien mineurs avec du recul.

Je vous rappelle cependant que les bruits des travaux hors des horaires autorisés par arrêté municipal sont interdits. Par ailleurs ceux résultant de pratiques rurales habituelles en campagne sont autorisés y compris la sonnerie des cloches de notre village.

Nous avons la chance de vivre dans une commune qui est encore un village et pas une banlieue dortoir. Réjouissons-nous de voir des activités rurales se perpétuer. Nos éleveurs et agriculteurs consacrent leur vie à travailler des terres qui nous permettent ici de bénéficier encore d'un « paysage » entretenu et non laissé à l'abandon. Nous leur en sommes reconnaissants et à l'heure où les éleveurs et les producteurs de lait protestent en France contre leurs difficultés soutenons les afin que jamais ce lait qui donne vie ne soit produit que par l' industrie pour le seul profit.

Sur un autre plan, cet été avec son début caniculaire nous a permis d'éprouver le dispositif mis en place ce printemps sur notre commune à l'initiative du CCAS : le réseau

« Bienveillance ». Nous nous soucions de nos anciens et notre équipe municipale réaffirme avec ce réseau tout le respect que nous leur portons. Chacun de nous doit se sentir concerné pour collaborer au bien-être de nos aînés, et nous l'espérons de nous-mêmes pour demain et oeuvrer pour une toujours plus grande dignité humaine.

Nous profitons aussi de faire les travaux nécessaires à l'école pendant cette période de vacances. Vous connaissez l'attention que nous portons aux enfants de notre village, donc à la bonne marche de notre école où les enseignants et les agents communaux travaillent au mieux pour que nos enfants puissent grandir et s'épanouir. Et ce, plus encore aujourd'hui pour la plupart d'entre eux avec les nouveaux rythmes scolaires qui les amènent à vivre plus de temps collectif avec les Temps d'activités périscolaires de 15h45 à 16h30. Vos

élus ont fait un choix à la fois modeste et ambitieux : modeste car l'enveloppe financière se limite à 25 000 € pour l'année scolaire mais ambitieux car nous proposons aux enfants de vrais contenus ludiques et artistiques pour ces séances. L'assurance de disposer d'un encadrement professionnel avec une volonté de gratuité pour les familles a été réaffirmée par le Conseil municipal.

Je termine en soulignant les efforts en matière de fleurissement, d'entretien et de propreté de notre village. L'œil aussi a le droit de se réjouir !

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle fin d'été !

Thérèse Baud

Intempéries et inondations

Notre département a été touché par de graves intempéries en mai dernier comme vous le savez.

Notre commune n'a pas été épargnée. Les dégâts chez les particuliers ont été heureusement limités : quelques inondations, principalement des sous-sols et débordements de fosses septiques.

La très forte pluviométrie a grossi les cours d'eau provoquant de spectaculaires débordements, dévoiements et glissements de terrain le long des berges et le long des routes.

Le patrimoine communal -chemins et cours d'eau- a été endommagé de façon importante et nous avons déposé un dossier en Préfecture de demande d'aide financière pour le remettre en état. Ce dossier est en cours et nous vous tiendrons informés.

Le Pamphiot qui a causé des dégâts en amont de la commune va être réaménagé avec l'aide du Symasol.

Sorcy et Charmoisy

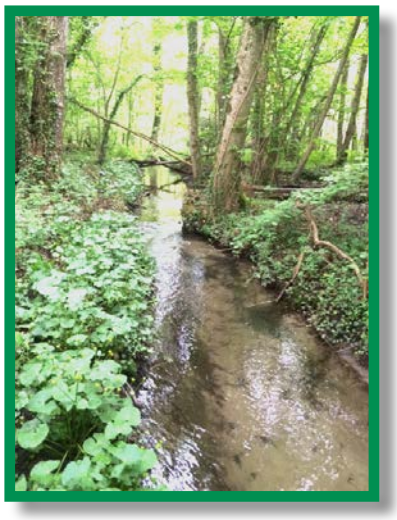

Inondations sur les chemins, dans la forêt et les champs du village

1er Rendez-vous des entreprises

Le développement économique et l'emploi s'imposent comme des enjeux majeurs dans l'action politique des élus et c'est pourquoi nous avons organisé ce rendez-vous le 6 mai dernier, à la Salle des Fêtes d'Orcier.

Tous les chefs d'entreprise de la commune étaient invités à participer à une rencontre conviviale dont le but était de favoriser un échange de points de vue entre les différents partenaires économiques : élus, entrepreneurs et acteurs économiques du territoire.

Etaient ainsi représentés :

- la Communauté de Communes des Collines du Léman avec M. Joseph Déage, président et M. Claude Manillier, vice-président au développement territorial qui ont montré leur attachement à un aménagement raisonné du territoire et au développement de l'emploi
- Chablais Léman Développement avec Mme Gaëlle Tagand-Baud et M. Yann Delerce qui ont présenté les diverses actions menées sur le territoire

Une démonstration intéressante d'impression 3D par la société Léman3D installée dans la pépinière d'entreprises de Perrignier a clôturé la soirée.

Les échanges se sont poursuivis encore un long moment autour du pot de l'amitié.

A noter qu'un certain nombre d'entrepreneurs sont d'ores et déjà partants pour une nouvelle journée Portes Ouvertes des Entreprises en 2016.

La commune soutiendra bien sûr cette action.

La canicule et le réseau bienveillance

Selon les dispositions légales et par arrêté municipal du 30 juin 2015, la municipalité a mis en place un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap vivant à domicile, afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de plan d'alerte et d'urgence. Nous incitons donc toutes les personnes concernées à s'inscrire en mairie par tout moyen à leur convenance.

En juillet, durant le plan d'alerte canicule, une vigilance accrue a été portée par les membres du Réseau Bienveillance de notre commune à l'égard de nos anciens et des personnes isolées et fragilisées. Pas de gros problèmes sur Orcier : nos aînés sont bien entourés soit par leur famille, soit par les équipes médico-sociales.

Le Réseau Bienveillance restera bien sûr attentif tout au long de l'année !

Les mamans d'Orcier en balade…

Ce samedi 6 juin, nous étions une quarantaine à prendre la route vers 13 h et sous un beau soleil, pour une destination surprise : la petite ville suisse de Nyon, de l'autre côté du lac Léman.

Là, nous avons embarqué à bord d'un petit train touristique qui, serpentant à travers champs et sous-bois, nous a menés jusqu'au village de La Cure toujours en Suisse. Puis nous sommes repartis pour le village de Bois d'Amont, en France, pour une visite du musée de la boissellerie, activité majeure du village où sont encore fabriquées les boîtes en épicéa, pour le fromage notamment.

La balade s'est terminée à l'Auberge d'Anthy sous la grêle, mais nous étions bien à l'abri !!

L'Association des Parents d'Elèves recrute !

Aux côtés des enseignants et de la mairie, l'Association des Parents d'Elèves de l'école est importante pour apporter une autre source de financement des projets menés dans les classes (sorties pédagogiques, sportives, culturelles…). L'APE participe également à la vie du village en organisant des manifestations (soirées, loto, vente de gâteaux à la Toussaint, collaboration avec le Comité des fêtes pour certains évènements, …).

Vous disposez d'un peu de temps ?
Vous souhaitez participer à la vie de votre commune pour les enfants ?
Rejoignez l'équipe de bénévoles !

Bonne humeur garantie !

Le Loto organisé par l'APE le 16 mai dernier a eu beaucoup de succès.

C'est grâce à vous que nous pourrons organiser des manifestations et financer les projets pédagogiques pour les enfants.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en parler !

L'actualité de la bibliothèque

Horaires d'ouverture
lundi de 16h30 à 18h30
mardi de 9h30 à 11h30 (sauf pendant les vacances scolaires)
mercredi de 17h à 19h
samedi de 9h30 à 11h30
04.50.26.17.76
bibliothequeorcier@wanadoo.fr

Dans le cadre du **prix littéraire Lettres Frontière**, la bibliothèque d'Orcier a accueilli, le 27 février 2015, **Françoise MATTHEY, auteur du livre « Le Transparent »**, issu de la Sélection Suisse Romande 2014 : une méditation poétique sur la vie de Nicolas de Flue, mystique suisse du XV° siècle.

A l'invitation de la bibliothèque, et en partenariat avec Savoie-Biblio, petits et grands ont eu rendez-vous avec la Compagnie du Corbeau, samedi 13 juin à 11h, à la salle des fêtes, pour un **spectacle Théatralire intitulé « Le dur métier de loup »**. La matinée s'est terminée autour d'un buffet canadien, au cours duquel tous ont pu échanger en toute convivialité avec les comédiens.

Ce printemps, **le comité de lecture du réseau des bibliothèques des Collines du Léman proposait une sélection de recueils de nouvelles intitulée « Nouvelles d'ici et d'ailleurs »**. Les lecteurs ont été invités à échanger autour de cette sélection le 25 juin à la médiathèque de Perrignier.

Afin de mettre en lumière les richesses croisées de la Suisse romande et de Rhône-Alpes en littérature, la **22ème édition de Lettres Frontière** est arrivée. La saison de lecture se poursuit tout au long de l'été. Devenez à votre tour lecteur Lettres Frontière : une dizaine d'ouvrages sélectionnés pour des « lectures plaisir », votre avis à donner, et le tour est joué ! N'hésitez pas !

La 4° édition du festival BD Des Montagnes et des Bulles aura lieu les 17 et 18 octobre 2015 à la salle des Fêtes d'Orcier.
Michel Blanc-Dumont, dessinateur de l'affiche, sera entouré de nombreux auteurs pour des séances de dédicaces dans la salle des fêtes.
Foire à la BD, animations, petite restauration et buvette.

Et si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à nous contacter : c'est bien volontiers que nous vous accueillerons au sein de notre équipe de bénévoles !

La Fête de l'été

Pour la seconde année, le Comité des Fêtes et l'Association Sportive d'Orcier ont organisé un grand week-end de fête, les 27 et 28 juin.

En ouverture, le concours de pétanque a regroupé de nombreux amateurs, qui se sont affrontés tout au long de la journée du samedi.

Après une petite pause restauration, le festival des jeux a amusé tous ceux qui ont su garder une âme d'enfant. Cet événement, proposé par le Centre social et culturel des Collines du Léman, en collaboration avec le Foyer Culturel de Sciez, clôturait joyeusement la saison de la ludothèque intercommunale.

La soirée a été animée par le concert Pop-rock du groupe Eugène Carton, après une démonstration de percussions industrielles du Toxico Bill Bang, et le fameux feu d'artifice qui a ravi petits et grands.

Un petit coucou à l'association Pierre Favre 201, que nous avons voulu soutenir dans son action pour Pierre.

Le dimanche, malgré la chaleur, l'espace sous chapiteaux a été occupé par un vide-grenier, gratuit pour les gens de la commune. Ceux qui le souhaitaient ont pu ensuite se retrouver autour d'une paëlla, repas animé par Marc Solo Band.

L'expérience sera reconduite le dernier week-end de juin 2016.

A vos agendas !

N'oublions pas !

Le 26 avril, journée nationale du souvenir de la Déportation

Voici le texte que Gilbert Favrat a écrit et lu pour la cérémonie du 8 mai. Lorsque la petite histoire rejoint la grande…

8 MAI 1945

Le mardi 8 mai 1945, il y a 70 ans, Orcier avait évidemment fêté officiellement l'armistice marquant la fin du second conflit mondial. Cependant, vu le hasard du calendrier, la vogue se déroulant le dimanche 6 mai, les festivités avaient débuté plus tôt, car la chute du nazisme n'était plus un secret pour personne.
Cette vogue, dénommée *«des vuards»*, des hannetons en français, très connue avant guerre ne faillit pas à sa réputation. Le beau temps était au rendez-vous, les gens arrivaient de tout le Chablais, des cars étaient même prévus depuis Thonon ! Plusieurs bals, ceux-ci interdits jusqu'à la libération, furent organisés. Cette population brimée par de longues privations pouvait enfin se distraire en toute convivialité, essayer de rattraper une bribe de temps perdu, entre autre pour ceux des générations dont la jeunesse leur avait été volée.

Le 8 mai avec les enfants de l'école

Tout cela peut paraître inconvenant aujourd'hui de voir se côtoyer la tristesse encore bien présente et l'allégresse ambiante, mais cette liesse populaire, spontanée, n'était que l'expression humaine élémentaire d'une joie de vivre survenant après la souffrance.
Malgré tout la commune d'Orcier n'oubliait pas. Elle n'avait, effectivement, pas été épargnée par les malheurs et les deuils durant ces années terribles de la guerre, du régime de Vichy et de l'occupation. Cinq soldats avaient péri dans les combats de juin 1940 et de ses suites : **François DETRAZ, Robert MUGNIER, André COLLY, Jean FAVRAT, Albert BUCHET,** sept avaient été faits prisonniers : **Emile BUCHET, Hubert DETRAZ, Louis DUFRENE, Raymond DUFRENE, Arthur FAVRAT, Fernand FAVRAT, Jean-François DETRAZ** qui sera blessé. En 1943 et 1944 pour actes de résistance ou de sympathie envers elle, dix habitants furent arrêtés par les forces de répression Vichystes et Allemandes. **Octave FAVRAT et Gaston VERBOUX** qui après internement, à St Paul d'Eyjeaux, seront transférés sur l'île de Ré, à la citadelle de St Martin, comme travailleurs forcés au chantier du mur de l'atlantique, duquel ils s'évaderont. **Louis FAVRE et Elie VUATTOUX** qui seront relâchés. Deux frères décèderont, **Gilbert PINAUD** lors de sa détention à Lyon Pierre-Bénite et **Louis PINAUD** qui, après jugement de cour martiale, sera fusillé à Sevrier. Quatre seront déportés au camp de travail de Dachau , en Allemagne, sans que soient connues, alors, les conditions inhumaines et dégradantes qu'ils devront subir durant leur voyage et leur séjour.
Ces semaines de fin avril et début mai 1945, riches en événements, se trouvaient encore chargées de peines et heureusement de joies.
Les prisonniers de guerre, absents pendant cinq longues années, regagnaient enfin leurs foyers, ce qui avait donné lieu à des réjouissances chaleureuses, familiales et publiques.

Le retour de déportation **d'Ulysse DETRAZ** fut annoncé pour le 1er mai. La municipalité prépara pour son accueil un vin d'honneur sur la place, des membres d'une fanfare étaient même prêts à officialiser ce moment. Quand il arriva ce fût une stupéfaction générale. Cet homme de 95 kilos à son départ, n'en pesait visiblement plus que 40, le regard perdu, bien trop faible, il ne trouva pas l'énergie nécessaire pour réagir à l'hommage qui lui était réservé. Il ne s'arrêta pas… Dans la même période, son frère **Auguste DETRAZ** rentra du même camp de concentration également très meurtri.
La vogue battait son plein, mais une jeune personne ne s'amusait pas. Parfois les danseurs cessaient de valser et venaient la rassurer sans y parvenir vraiment. En fait c'était la fille de l'instituteur et secrétaire de Mairie **Camille FROSSARD**, lui aussi déporté, dont l'espoir du retour s'envisageait encore possible mais elle demeurait persuadée du contraire. Malheureusement l'absence de nouvelle dans le mois qui s'écoulera, lui donnera raison, il ne rentrera jamais. **Rémi PINAUD**, avait subi la même et cruelle destinée dans cet enfer concentrationnaire. Lui non plus ne reverra pas Orcier et suivra dans la mort ses 2 frères…
La vogue se prolongeait, tard dans la nuit le son de l'accordéon se laissait entendre encore, c'était l'écho d'un petit bal perdu comme celui de la chanson. Les gens s'y trouvaient bien car ils savaient que demain, en France, un nouvel état de droit s'affirmerait en retrouvant pour bases fondatrices la démocratie et la liberté, valeurs essentielles qui contribueraient, pour une part, à leur bonheur et à celui des générations futures.

Gilbert FAVRAT

14 Juillet, deux jeunes d'Orcier défilent sur les Champs Elysées !

En ce matin du 14 juillet 2015, deux enfants d'Orcier défilaient fièrement sur les Champs Elysées : Robin Poillot, du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins de Cran-Gévrier, et Mathieu Gayot, de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.
Tous nos vœux de réussite dans leurs entreprises !

Le 20 septembre, tous à vélo à Cervens pour la Chablaisienne !

En 2015, la randonnée cyclotouriste proposée par les Collines du Léman fête ses 10 ans au départ de Cervens.

Au programme de la journée : pas de chrono, pas de classement, le plaisir du vélo tout simplement.

Enfants, adultes, familles, sportifs aguerris ou cyclistes du dimanche… seront accueillis sur huit circuits de longueur et de difficulté variables (cinq parcours sur route et trois circuits VTT). Trois parcours seront spécialement dédiés aux familles.

Organisée en partenariat avec l'association des Cyclo Randonneurs Thononais et le club VTT Léman de Bons-en-Chablais, La Chablaisienne est un événement avant tout convivial.
« Il ne s'agit surtout pas d'une course » rappelle Thérèse BAUD, maire d'Orcier et vice-présidente de la communauté de communes. « Notre objectif est de créer un temps fort autour de notre exceptionnel patrimoine naturel et du sport formidable qu'est le cyclisme » ajoute-t-elle. Plus d'un millier de participants sont attendus.

EN PRATIQUE

5 parcours sur route et 3 circuits VTT
Inscription sur place le jour-même de la randonnée

Pour une randonnée en toute sécurité, **casque obligatoire pour chaque participant.**

Etat civil 2015

Souvenirs respectueux

18 février	Yolaine BARDOU
29 avril	Eliane BECKRICH
18 août	Guy CALCIO-GAUDINO, ancien employé communal d'Orcier

Bienvenue

28 février	Arthur RODRIGUES
18 juin	Gabriel MERCIER
2 août	Victoria MILLET

Les associations d'Orcier

Si vous souhaitez joindre une association, vous pouvez contacter la mairie qui vous donnera les coordonées complètes.

- Comité des Fêtes
- Association Sportive d'Orcier (football)
- Foyer Rural (badminton, course à pied,)
- Association des Parents d'Elèves
- Comité Paroissial
- Bibliothèque intercommunale
- Au fil du temps (Club des Anciens)
- Association des Anciens Combattants
- Association de la Chasse
- A l'Abade (voyage)
- Enfance Soutien et Prévention (prévention contre la violence faite aux enfants)
- S'Gnules (vol libre)
- Club des Hommes Oiseaux Thonon Orcier (vol libre parapente/delta)

Des panneaux d'information vont être installés aux entrées du village. L'extinction de l'éclairage pubic sera mis en place début septembre.

INFOS PRATIQUES

Mairie
Lundi et mercredi
9h -12h
Mardi, jeudi, vendredi
9h -12h et 13h30 -17h
04.50.73.92.01
mairie.orcier@wanadoo.fr

Permanence du maire
Vendredi 9h-12h ou sur RV

Permanence des adjoints
Samedi 9h-10h ou sur RV

Permanence du CCAS
1er et 3e lundis du mois
10h-12h

Commission Urbanisme
1er et 3e mercredis du mois

Conseil municipal
1er mardi du mois

Cabinet d'infirmière
04 50 73 93 50

Déchetterie intercommunale

Du lundi au vendredi
toute l'année
8h30-12h et 13h30-18h
Samedi
du 1er avril au 30 septembre
8h30-18h30 sans interruption
du 1er octobre au 31 mars
8h30-13h et 14h-18h30

Fermée le dimanche et les jours fériés

Communauté de Communes des Collines du Léman
81 place de la mairie
74550 Perrignier
04.50.72.01.04
Lundi 9h-12h et 14h-18h30
Du mardi au jeudi
9h-12h et 14h-17h
Vendredi
9h-17h sans interruption
www.lescollinesduleman.fr

AGENDA

Mardi 1er septembre
Rentrée scolaire des élèves
Samedi 19 septembre
Rencontre de quartier aux Granges, à 11 h au Pressoir
Dimanche 20 septembre
La Chablaisienne, à Cervens
Samedi 26 septembre
Distribution des sacs poubelle au hangar municipal de 10h à 12h et de 14h à 16h
Dimanche 27 septembre
Virades de l'Espoir à Allinges
Mardi 29 septembre
Soirée parentalité « Donner confiance à son enfant pour l'aider à mieux grandir », salle des fêtes d'Orcier, 20h
Samedi 17, dimanche 18 octobre
Festival BD Des montagnes et des bulles
Mercredi 11 novembre
Commémoration à 11 h 15
Dimanche 15 novembre
Repas des Anciens organisé par le CCAS
Dimanche 6 et dimanche 13 décembre
Elections régionales

Bien vivre ensemble !

Nos obligations pour la taille et l'entretien des haies

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Il faut également veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public : **les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière**. Dans un tel cas, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder à l'élagage et en cas de refus, il pourra être procédé à l'exécution forcée des travaux, les frais occasionnés étant alors à la charge du propriétaire.

Règles de plantation

Les arbres et haies d'une hauteur inférieure à 2 m (du sol à la cime de l'arbre ou arbuste) doivent être plantées au minimum à 0,5 m de la limite de propriété.

Les arbres et haies d'une hauteur supérieure à 2 m (du sol à la cime de l'arbre ou arbuste) doivent être plantées au minimum à 2 m de la limite de propriété.

Les distances sont mesurées à partir du milieu du tronc de l'arbre.